

REVEX 12

NETTOYANT DESOXYDANT DÉJAUNISSANT DES COQUES ET PONTS DE BATEAUX ACIER OU POLYESTER USAGE PROFESSIONNEL

REVEX 12 est une préparation à base de complexe acide dégraissant en solution d'une combinaison synergisée et équilibrée d'acides minéraux et organiques à haut pouvoir désoxydant, d'agents de surface.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 1137 G/L +/- 20G/L
Réaction chimique	: FORTEMENT ACIDE
pH pur	: 0.5 ENVIRON
Odeur	: FAIBLEMENT ACIDULEE
Couleur	: VERT
Inflammabilité	: ININFLAMMABLE

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

<p>Polyvalent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyant • Dégraissant • Désoxydant • Dérouillant • Rénovateur • Déjaunissant 	<p>Pour surfaces en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acier • Métaux ferreux • Alliages légers • Polyesters • Gelcoat
--	--

<p>Solubilise les dépôts, taches, coulures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'oxydes • De rouille • De taches jaunes 	<p>Sur les :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coques • Ponts • Matériels • Passerelles • Equipements portuaires • De navires, bateaux de pêche 	<p>Dans les :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de maintenance, de rénovation, de réparation • Chantiers navals • Service d'entretien des bateaux, chalutiers • Ports
--	---	--

MODES ET DOSES D'EMPLOI

◆ S'utilise **à l'état pur ou dilué à raison de 1 partie de produit pour 3 parties d'eau**, selon la nature et l'état des surfaces et des travaux de nettoyage désoxydation. **1L de solution permet de traiter jusqu'à 10m²**

- ◆ Sur support particulièrement sec, mouiller uniformément avant application.
- ◆ Appliquer à l'aide d'un balai lave-pont, température comprise entre 15 et 50°C (action plus lente à froid) dans un bain ou à l'aide d'un pinceau, brosse, en badigeon ou en pulvérisation.
- ◆ Appliquer en commençant par le bas de la surface en allant vers le haut.
- ◆ Laisser agir de 10 à 15 minutes. Terminer par un rinçage neutralisant complet à l'eau claire.

◆ **NOTA** : peut être dilué au préalable, généralement à raison de 1 partie de produit pour 1 partie d'eau tiède ou chaude, dans le cas de surfaces peu oxydées ou pour la rénovation au bain en acier par trempage au bain.



RECOMMANDATIONS



Contient du **BIFLUORURE D'AMMONIUM**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P260 Ne pas respirer les vapeurs. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des alcalins forts ou de l'eau de javel (chlore).

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

Contrôler périodiquement les temps de contact avec les surfaces à nettoyer.

NE PAS IMMERGER DE CUIVRE dans le bain.

Produit fortement ACIDE : ne pas utiliser en contact prolongé sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces pouvant être sensibles aux produits acides.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter dans un endroit caché pour déterminer compatibilité du produit avec le support.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.